

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT-RÉGION
DE LA GUADELOUPE

Date de convocation :

Le 29 mars 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE	3^{ème} séance
Séance du 5 avril 2023	

L'an deux-mille-vingt-trois, le mercredi 5 avril, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence régulièrement convoqué à 10 heures 00 minutes, s'est tenu exclusivement en présentiel au centre culturel Sonis (Rond-Point Ignace 97 139 Les Abymes) sous la présidence de Monsieur Éric JALTON, le président.

Étaient présents : 33 conseillers communautaires

Nombre conseillers :
En exercice : 48
Présents : 33
Votants : 40 (dont 7 pouvoirs)
▪ Dont pour : 40
▪ Dont contre : 0
▪ Dont abstention : 0

Secrétaire de séance :

Mme Marie-Camille MOUNIEN

Président : M. Eric JALTON

Vice-présidents : Mme Hélène POLIFONTE-MOLIA (4^{ème} vice-présidente)- M. Georges BREMENT (5^{ème} vice-président)-Mme Eliane GUIOUGOU (6^{ème} vice-présidente)- M. Jacques BANGOU (8^{ème} vice-président)- Mme Francesca FAITHFUL (9^{ème} vice-présidente)- M. Chazy CIRANY (10^{ème} vice-président)- Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO (11^{ème} vice-présidente)- Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE (12^{ème} vice-présidente)- Mme Marie-Gilberte COMPPER (13^{ème} vice-présidente)- M. Teddy FOULE (14^{ème} vice-président)

Autres membres du bureau : Mme Corinne PÉTRO- M. Pierre THICOT- Mme Renée-George NABAJOH-DELOUMEAUX- Mme Laisely PARAT-EDOM- M. Georges DAUBIN- M. William SURDIN- M. Jean-Luc CELIGNY- Mme Lyliane PIQUION- M. Didier MERIDAN

Autres conseillers communautaires : Mme Johane DAHOMAS- M. Fred EUSTACHE- Mme Jaqueline FAVORINUS- Mme Maddly GARGAR- M. Joseph LEE- Mme Magaly MARCIN- M. Fabert MICHELY- Mme Marie-Camille MOUNIEN- M. Alix NABAJOH- M. Rosan RAUZDUEL- M. Alain SOREZE- Mme Nadiah SURVILLE-PERAFIDE- Mme Nadège THÉOPHILE

Nombre de conseillers ayant donné pouvoir : 7

<i>Délibération n°2023.04.03/422</i>
Examen et vote des budgets – Exercice 2023
<i>Budget annexe centre culturel de Sonis</i>

Vice-président : M. Harry DURIMEL (2^{ème} vice-président) à M. Alain SORÈZE

Autres conseillers communautaires : Mme Marie-Claude BEAUZOR-ALEXIS à Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO- Mme Sandra ENJARIC à M. Jacques BANGOU- M. Fulbert HENRY à Mme Nadiah SURVILLE-PERAFIDE- Mme Marie-Andrée MANDIL à Mme Maddly GARGAR- M. Dominique THEOPHILE à Mme Marie-Gilberte COMPPER- Mme Francine DOQUET-ROUSSAS à Mme Marie-Camille MOUNIEN

Rapporteur

Mme Renée-George
NABAJOH-DELOUMEAUX

Nombre de conseillers absents excusés : 4

Vice-présidents : M. Ary CHALUS (1^{er} vice-président)- M. Dominique BIRAS (3^{ème} vice-président)- Mme Murielle JABES (7^{ème} vice-présidente)

Autres conseillers communautaires : Mme Claudine Danila BAZILE-CHALUS

Nombre de conseillers absents non excusés : 4

Autres membres du bureau : Mme Tania GALVANI

Autres conseillers communautaires : M. Justin DESSOUT- M. Michel MADO- M. Olivier SERVA

Acte rendu exécutoire

- après transmission en préfecture
le : 20 AVR. 2023- publication sur le site internet ou
notification, le : 28 AVR. 2023

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU l'Instruction comptable des communes M14 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de ladite communauté d'agglomération ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1^{er} janvier 2013 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°971-2017-03-08-001/SG/DiCTAJ/BRA daté du 8 mars 2017 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°10.12.09/118 du conseil communautaire du 14 décembre 2010 relative à la définition de l'intérêt communautaire des compétences transférées ;
- VU la délibération n°2016.11.11/352 du conseil communautaire du 23 novembre 2016 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2020.07.01/02 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant élection du président du conseil de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2021.05.04/155 du conseil communautaire du 28 mai 2021 portant modification des délégations de certaines attributions du conseil au président de CAP Excellence ;

Considérant le rapport du président ;

Considérant l'avis favorable de la commission finances réunie le 31 mars 2023 ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ :

ARTICLE 1- De voter le budget primitif 2023 du *budget annexe centre culturel de Sonis* comme présenté au rapport :

FONCTIONNEMENT

Total des Recettes de fonctionnement	1 830 009,94 €
002 Résultat de fonctionnement	190 009,94 €
013 Atténuation de charges	- €
70 Produits des services	40 000,00 €
73 Impôts et taxes	
74 dotations et participations	1 600 000,00 €
75 autres produits de gestion courante	- €
76 Produits financiers	
77 Produits exceptionnels	
041 - Recettes opération d'ordre	
Total Depenses de fonctionnement	1 830 009,94 €
D002 résultat reporté ou anticipé	- €
011 Charges à caractère général	807 023,81 €
012 Charges de personnel et frais assimi	993 000,00 €
014 Attenuation de produits	
022 Dépenses imprévues	
65 Autres charges de gestion courante	10 000,00 €
66 Charges financières	
67 Charges exceptionnelles	
68 Dotations aux provisions	
042 - dépenses opérations d'ordre	19 986,13 €
023 - virement à la section d'investissement	

INVESTISSEMENT

Total des recettes d'Investissement	274 589,33 €
001- résultat d'investissement	254 603,20 €
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	
10 Dotations, fonds divers et réserves	
13 Subventions d'investissement	
16 Emprunts et dettes assimilées	
21 Immobilisations corporelles	
23 Immobilisations en cours	
021-040 recette d'ordre Investissement	19 986,13 €
Total des dépenses d'Investissement	274 589,33 €
D001 SOLDE EXCUTION NEGATIF REPORTE	
10 dotations, fonds divers et réserve	
Total des opérations d'équipement	
13 Subventions d'investissement versées	
16 - Remboursement d'emprunt	
20 Immobilisations incorporelles	35 045,25 €
204 subvention d'équipements versées	
21 Immobilisations corporelles	234 544,08 €
23 Immobilisations en cours	
26 participations et créances rattachées à des participations	
27 - Autres immobilisations financières	5 000,00 €
042- dépense d'ordre Investissement	

TOTAL DU BUDGET	2 104 599,27 €
TOTAL DEPENSES	2 104 599,27 €
TOTAL RECETTES	2 104 599,27 €

ARTICLE 2- De donner tous pouvoirs à Monsieur le président pour les applications pratiques de la présente délibération.

ARTICLE 3- Le président, le directeur général et le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le représentant de l'État, à Monsieur le maire de la ville des Abymes, à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre ainsi qu'à Monsieur le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence.

Elle peut faire l'objet dans le délai de deux (2) mois à compter de sa réception par le représentant de l'État, de sa publication ou de sa notification, soit d'un recours gracieux auprès du président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence (18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre) soit, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de la Guadeloupe (34, chemin des Bougainvilliers- Cité Guillard 97 100 Basse-Terre ou greffe.ta-basse-terre@juradm.fr).

Pour extrait certifié conforme

Pointe-à-Pitre, le

Le président

Éric JALTON



La secrétaire de séance

Marie-Camille MOUNIEN

- Délibération transmise à Monsieur le représentant de l'Etat, le 20 AVR. 2023
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville des Abymes, le 28 AVR. 2023
- Délibération transmise à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, le 28 AVR. 2023
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 28 AVR. 2023
- Délibération transmise à Monsieur le comptable public, le 28 AVR. 2023